



MODE D'EMPLOI ÉLECTIONS URPS

VOTE EXCLUSIVEMENT ÉLECTRONIQUE

**31 MARS 2021 À 12H00
AU 7 AVRIL 2021 À 12H00**

1



Chaque électeur recevra courant mars, par courrier, à son adresse professionnelle, **une enveloppe A5 identifiée URPS-ÉLECTION avec l'adresse de connexion et un identifiant** au portail sécurisé de vote en ligne.



Pour ne pas égarer l'information, prenez ce document en photo.

4

Saisissez votre numéro de téléphone portable.

Renseignez votre numéro d'inscription

(au tableau exactement comme le figure sur votre carte professionnelle ordinale, y compris le «/» (encadré en rouge sur modèle ci-contre). Exemples de numéro de l'Ordre 31/1 2345, sauf DOM et Corse 2 lettres/12345).



Cela déclenchera automatiquement l'envoi d'un code de vote par SMS sur votre téléphone portable.



En cas de difficulté, assistance téléphonique prévue de 8h à 21h, N°09 69 37 01 00.



ATTENTION il faut que votre téléphone portable soit près de vous, allumé, chargé, apte à recevoir les SMS avec suffisamment de réseau... Vérifiez tout !

2



Connectez-vous sur le site <https://elections-urps.sante.gouv.fr> **OU** scannez le QR code.



5

Renseignez le code reçu.



Vous êtes automatiquement connecté sur les pages concernant

- votre profession (médecin),
- votre collègue (médecine générale)
- votre région

6

Il ne vous reste plus qu'à voter.



ATTENTION une fois le vote émis, il est **DÉFINITIF** et ne peut plus être corrigé.

3

Identifiez-vous et **entrez votre identifiant** reçu par courrier. Bien lire les instructions.



Votez MG France



*Soyez calme,
rigoureux et
bien installé pour
réaliser ce vote.*